

SÉANCE DU 6 MARS 2017

Création d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet

Madame le maire explique au Conseil Municipal la nécessité d'ouvrir un poste d'adjoint administratif à temps non complet au sein de la mairie.

Le Conseil Municipal décide l'ouverture de ce poste pour 12 h hebdomadaires annualisées à compter du 1er avril 2017.